

# CONDITIONS DE VENTE

## Préambule

Les présentes conditions de vente, conformes aux règles professionnelles, usages nationaux et internationaux, s'appliquent expressément à défaut de conventions particulières, à toutes nos ventes et en particulier aux ventes réalisées auprès des horticulteurs, maraîchers, producteurs de légumes, producteurs de plants, pépiniéristes, conservateurs, transformateurs, collectivités, groupements, revendeurs... Le fait de passer commande implique l'acceptation des conditions de vente figurant dans notre catalogue ou sur tout autre document commercial de notre société.

## Prix

Les prix s'entendent en Euros hors taxes, emballages et transports non compris. Ils sont établis pour la période couverte par le catalogue (saison) sauf variations et sous réserve de modifications importantes des conditions économiques.

En cas de commande dans des conditionnements spécifiques, il peut être convenu d'un supplément par sachet pour la façon.

## Commandes

Les commandes seront exécutées dans la mesure où les produits sont disponibles. En cas de récoltes déficitaire ou nulle, provoquée par des perturbations atmosphériques, des accidents culturels de toute nature, réduction partielle ou totale sera appliquée à la commande. Le client en sera informé. Aucune indemnité ne pourra en conséquence être réclamée à ce titre.

Toute annulation de commande de plants à moins de 4 semaines avant livraison entraîne de plein droit une indemnité fixée à 50% de la valeur de la commande.

Les affaires traitées par nos Attachés Commerciaux, V.R.P., etc. ne nous engagent qu'après confirmation par notre Société.

## Cas de force majeure

Les commandes seront exécutées sauf cas de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure, à titre d'exemple non exhaustif : faits de guerre, grèves, incendies et accidents dans toutes les entreprises intervenant dans la production et la distribution des semences et des plants.

## Expédition et risques

Nos marchandises sont vendues condition départ. Elles voyagent aux risques et périls du destinataire, quel que soit le mode de transport. A défaut d'instructions d'expédition clairement exprimées, nous choisirons le mode d'expédition qui nous paraîtra le plus convenable ou le plus avantageux, sans assumer aucune responsabilité de ce chef, ni admettre réclamation concernant le transport. Nos marchandises sont soigneusement examinées avant l'emballage et remises au transporteur en parfait état. Nous déclinons toute responsabilité pour retard, perte, avarie, dès que le transporteur nous aura délivré un récépissé d'envoi.

## Clause de réserve de propriété

Nous nous réservons la propriété des marchandises livrées jusqu'au complet paiement du prix. A cet égard, ne constitue pas des paiements au sens de la présente disposition, la remise de traites ou de titre créant une obligation de payer.

## Remarques

Les résultats obtenus ne dépendent pas uniquement de la variété et de la qualité de nos produits, mais aussi de facteurs difficiles ou impossibles à apprécier ou à prévoir et pouvant varier notamment suivant les régions, l'environnement, les conditions agronomiques et atmosphériques, les techniciens et opérations culturales, les conseils et suggestions ne sont proposés qu'à titre purement indicatif et ne sauraient par conséquent comporter une garantie de récolte.

## Délais de réclamations semences

Toute réclamation portant sur l'aspect extérieur et la pureté spécifique devra être faite dans les 12 jours suivant l'arrivée de la marchandise.

Toute réclamation portant sur la faculté germinative devra être faite dans les 45 jours suivants l'arrivée de la marchandise.

Toute réclamation portant sur l'authenticité, la pureté variétale devra être faite dans les délais normaux de semis ou de plantation et de contrôle faisant immédiatement suite à la livraison.

## Délais de réclamation plants

Toute réclamation portant sur l'aspect du plant devra être faite dans les 48 heures suivant la livraison.

## Retour - Modalités

Tout retour de produits doit faire l'objet d'un accord formel entre le vendeur et l'acheteur. Tout produits retourné sans cet accord sera tenu à la disposition de l'acquéreur et ne donnera lieu à l'établissement d'aucun avoir.

Les frais et risques de retours sont toujours à la charge de l'acquéreur.

## Réclamations

En égard à la nature des produits vendus, notre responsabilité, en cas d'erreurs reconnues et établies, ne pourra en aucun cas, en particulier en matière d'authenticité, de pureté variétale, de pureté spécifique, de faculté germinative, de résistance aux souches ou races de maladies inconnues à ce jour, dépasser le montant total de la fourniture de l'article livré, y compris les frais justifiés résultant du retour des marchandises.

Les couleurs, nuances et cycles de végétations sont données à titre indicatif et non contractuel.

Cependant, nous examinerons avec attention toute réclamation qui pourrait nous être adressée par suite d'erreur de notre part et, le cas échéant, nous ne refuserons pas de remplacer ou de rembourser tout ou partie de la marchandise incriminée.

## Paiements

Nos paiements sont habituellement à 30 jours fin de mois. Cependant, en cas de problème de règlement nous pourrions être conduits à prévoir des règlements comptant soit à échéances réduites.

Si nous acceptons un délai plus important, il sera décompté des agios sur la base de 12% par an. Les clients qui ne respectent pas les délais de règlement prévus ou qui ont fait l'objet par le passé d'une procédure de recouvrement ne seront alors livrés, après solde de leur compte, que contre remboursement.

En l'absence de relation commerciales antérieures, nous pourrions être amenés soit à demander des références bancaires, soit à expédier nos produits contre remboursement. Nos factures sont payables à SAINT FERREOL D'AUROURE. Nos traites, chèques et mandats de nos clients ne sont pas une dérogation à cette règle. Les dates d'échéance et de recouvrement sont portées sur chaque facture. Tout retard dans le paiement à l'échéance prévue nous contraignant à mettre en œuvre un recouvrement contentieux entraînera de plein droit une indemnité fixée à 10% du montant de la somme impayée à titre de la clause pénale.

Les frais bancaires et de recouvrement résultant d'une prorogation d'échéance sont à la charge du client. Le non-paiement de nos factures entraînera de lui-même mise en demeure.

En cas d'étalement de paiement préalablement accepté par nos services, le défaut de règlement d'une échéance rend immédiatement exigible l'intégralité de la créance. Enfin, en cas de retard de paiement, nous serons autorisés à résilier les marchés et commandes en cours sans préjudice de toute autre voie d'action. Nous serons de ce fait libérés de tous nos engagements.

## Attribution de compétence

Toutes nos ventes sont faites aux conditions énoncées ci-dessus et le fait de nous passer commande implique leur acceptation. Toute difficulté, par quelque cause que ce soit sera jugée par les tribunaux du PUY EN VELAY qui seront seuls compétents, même en référé.